

Retraité actif, vous vous sentez bien dans votre logement...

Mon logement est-il adapté à mes besoins au quotidien ?

Vous êtes un retraité actif, avec une vie riche de loisirs, de moments de convivialité avec votre conjoint, vos proches, vos amis. Sans problème de santé particulier, vous vous sentez bien dans votre logement qui correspond à vos besoins et votre mode et vie. Vous n'envisagez pas de le quitter avant de longues années. Où bien vous projetez un déménagement pour vous rapprocher de vos enfants, de votre région préférée. L'aménagement de votre logement n'est pas un sujet pour vous et c'est bien compréhensible !

Aménager ou adapter son logement permet toutefois de préserver indépendance et autonomie, que ce soit pour éviter les petits tracas comme un lumbago persistant en raison de placards trop hauts ou accompagner les effets plus présents de l'avancée en âge.

Nos conseils

Pensez à vous rapprocher des acteurs compétents pour glaner quelques bonnes idées :

- l'Assurance retraite et de votre caisse régionale pour avoir de l'information et des conseils pour rendre son logement ou son quotidien plus confortable. Découvrez plein de conseils pour être bien chez vous sur le site lassuranceretraite.fr. L'Assurance retraite propose également le site bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr. Celui-ci permet de s'informer sur toutes les aides techniques et technologiques existantes pour simplifier son quotidien ;
- l'Agence nationale de l'habitat (Anah) qui propose [MaPrimeAdapt'](#) et [MaPrimeRénov'](#), des aides en matière d'adaptation et de rénovation énergétique du logement. L'Anah vous accompagne également dans l'élaboration de votre projet ;
- [votre centre des impôts](#). Les travaux d'adaptation du logement liés à l'âge ou au handicap sont éligibles à un crédit d'impôt selon le revenu fiscal de référence.

Et si adapter votre logement ne vous paraît pas pertinent, que changer de logement vous correspond davantage, sachez qu'il existe une offre d'habitat adapté, dit « alternatif » qui permet de concilier indépendance, confort et services personnalisés. N'hésitez pas à vous renseigner sur cette palette d'habitats novateurs, près de chez vous ou dans la région de votre choix. En savoir plus sur l'habitat alternatif. [En savoir plus sur l'habitat alternatif](#).

Vous êtes peut-être curieux, de connaître les clés pour aménager votre intérieur ? Sachez qu'il existe certainement près de chez vous des ateliers dédiés. Organisé par votre caisse régionale et ses partenaires, l'atelier « Habitat » aborde la question de la vie quotidienne dans son logement, des équipements ainsi que la question de son aménagement et des aides financières existantes. Pour connaître les ateliers proposés près de chez vous, consultez la carte interactive des activités de prévention sur le site pourbienvieillir.fr.

Et si un jour, vous deviez soutenir au quotidien un proche vivant avec vous, votre caisse régionale peut vous orienter vers des dispositifs d'aide aux aidants pour profiter ensemble de votre logement. [N'hésitez pas à contacter votre caisse régionale !](#)

Pour aller plus loin

Bien vieillir chez soi

La prévention est essentielle dans bien des domaines : nutrition, sommeil, activité physique et intellectuelle, vie sociale, y compris dans le logement. Les objectifs : la mobilité et éviter les chutes, améliorer son confort et bien vieillir dans son logement.

Le site bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr, proposé par l'Assurance retraite, permet de consulter les aides techniques et technologiques, de petits équipements, et d'en connaître les usages sous forme de fiches pédagogiques. Vous pouvez également y retrouver des conseils d'ergothérapeute.

Le saviez-vous ? Certaines aides techniques et technologiques peuvent être financées sous conditions par l'Assurance retraite, l'Assurance Maladie, votre conseil départemental, l'Agence nationale de l'habitat (Anah). N'hésitez pas à vous renseigner !

MaPrimeAdapt'

Depuis le 1er janvier 2024, l'aide MaPrimeAdapt' permet de financer la réalisation des travaux d'adaptation du logement en lien avec l'âge ou le handicap.

Les travaux s'adaptent selon les besoins particuliers identifiés par un diagnostic dédié et permet, par exemple, de remplacer la baignoire par une douche de plain-pied, l'installation d'un monte escalier électrique ou la pose de main courante.

Un accompagnement par un professionnel de l'habitat est proposé pour vous aider à définir votre projet de travaux et vous accompagner dans sa réalisation.

MaPrimeAdapt' peut financer 50 % ou 70 % de vos travaux selon vos ressources. Elle est accessible aux locataires du parc privé.

Pour en savoir plus sur MaPrimeAdapt', rendez-vous sur le site france-renov.gouv.fr ou contactez le 0808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel du lundi au vendredi de 9h à 18h, heure métropolitaine).

MaPrimeRénov'

MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État pour la rénovation énergétique. Elle est accessible à tous les propriétaires, qu'ils habitent leur logement ou le mettent en location, ainsi qu'aux copropriétaires. Son montant varie en fonction des revenus du foyer et du projet de travaux.

MaPrimeRénov' permet de financer :

- une rénovation d'ampleur permettant un gain d'au moins 2 étiquettes énergétiques ;
- une rénovation par geste : chauffage ou isolation ;
- la rénovation de votre copropriété.

Pour en savoir plus sur MaPrimeRénov', rendez-vous sur le site france-renov.gouv.fr ou contactez le 0808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel du lundi au vendredi de 9h à 18h, heure métropolitaine).

L'habitat alternatif

L'adaptation du logement au vieillissement peut être complexe ou ne plus être pertinente pour assurer une qualité de vie suffisante.

Une offre alternative d'habitat entre le domicile et l'habitat collectif permet à la fois de conserver un chez soi en toute indépendance et de bénéficier du lien avec les autres et d'un soutien de qualité.

Une solution alternative d'habitat entre le logement ordinaire et l'entrée en établissement permet à la fois de conserver un vrai chez soi avec toute son intimité et d'avoir accès à une vie sociale plus collective avec les autres habitants ainsi qu'à un soutien et des services en fonction de vos aspirations.

L'offre est diversifiée : résidence autonomie, résidence services seniors, habitat inclusif, Marpa, les béguinages ou habitats regroupés, la cohabitation intergénérationnelle.

Il existe certainement près de chez vous une offre d'habitat alternatif. [En savoir plus sur l'habitat alternatif.](#)

Vous pouvez également regarder cette vidéo pour en savoir plus sur l'habitat alternatif.

Les résidences autonomie

Les résidences autonomie proposent de petits appartements locatifs indépendants pour des couples ou des personnes seules associés à des espaces et des services communs (restauration collective, activités).

Les résidences autonomie sont majoritairement gérées par des structures publiques, notamment les centres communaux d'action sociale (CCAS), ou des structures associatives ou privées. Elles ont une vocation sociale. Le Conseil départemental leur délivre l'autorisation de fonctionner et vérifie la qualité des prestations par des évaluations régulières. Le personnel est formé au soutien des fragilités. Le coût du loyer y est modéré. Les aides au logement sont possibles. Les résidents peuvent bénéficier de l'Aide sociale à l'hébergement (ASH).

Le saviez-vous ? Vous pouvez conserver votre aide à domicile ou votre suivi médical ou infirmier.

[En savoir plus sur les résidences autonomie.](#)

Les résidences services

Les résidences services sont des ensembles de logements privatifs pour les personnes âgées associés à des services collectifs. Les occupants des résidences services sont locataires ou propriétaires.

Les résidences services sont gérées par des structures privées commerciales ou associatives. Il s'agit d'une offre commerciale relevant de l'initiative privée.

Dans le cadre d'une location, la facturation mensuelle en résidence services comprend le prix du loyer fixé au prix du marché, les charges locatives, auxquels s'ajoute le montant de l'abonnement de services auquel le résident a souscrit. Les occupants ne peuvent pas y bénéficier de l'Aide sociale à l'hébergement (ASH).

[En savoir plus sur les résidences services sur le site pour-les-personnes-agees.gouv.fr.](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

L'habitat inclusif

L'habitat inclusif accueille des personnes seules ou en couple ou en colocation souhaitant partager des temps de vie ensemble. Il s'agit d'un mode d'habitation regroupé destiné à des personnes âgées et à des personnes en situation de handicap qui font le choix d'un projet de vie sociale et partagée.

Les habitants disposent de leur logement à proximité les uns des autres ou de leur espace de vie individuelle (en cas de colocation) et partagent des temps qu'ils ont choisis. L'élaboration d'un projet de vie sociale et partagée fait la spécificité de ce type d'habitat dit inclusif.

[En savoir plus sur l'habitat inclusif.](#)

Les béguinages et les Marpa

Les béguinages ou habitat regroupé

Les béguinages sont des pavillons locatifs groupés (moins de 20) situés dans les centres-villes. Destinés aux personnes âgées autonomes, ces logements sont réunis autour d'un pavillon central accueillant différentes activités.

[En savoir plus sur les béguinages ou habitat regroupé sur le site pour-les-personnes-agees.gouv.fr.](https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

Les maisons d'accueil rurales pour personnes âgées (Marpa)

Les Marpa sont des maisons individuelles dotées d'espace de vie commun destinées aux personnes âgées autonomes et en légère perte d'autonomie situées en milieu rural, en centre bourg. Du personnel permet le fonctionnement de la Marpa et accompagne les résidents.

Une permanence de nuit est assurée. Vous pouvez faire appel aux services d'aide à domicile et aux professionnels de santé de votre choix.

[En savoir plus sur les Marpa sur le site marpa.fr.](https://www.marpa.fr)